



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 11 JUILLET 2024**

Présidence : Bruno Nestor AZÉROT
Date de convocation : 02 juillet 2024
Nombre de conseillers en exercice : 20
Nombre d'élus présents pour ce point : 14
Nombre de procuration : 04

Extrait n°BC-07-2024-202

Objet : Annulation de la subvention attribuée à la Ville de Saint-Pierre pour la mission de suivi-animation de l'OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat) expérimentale des quartiers Centre et Mouillage.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bruno Nestor AZÉROT, Christian PALIN, Christian RAPHA, Thierry MARÉCHAL, Jean-Baptiste ROTSEN, Sainte-Rose CAKIN, Maurice BONTÉ, Charles CARISTAN, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Patricia PALMONT, Jean-Christophe BOULANGÉ, Christian VERNEUIL, Olivier JEAN-DENIS, Joseph PÉRASTE.

AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Marie-Thérèse CASIMIRIUS à Patricia PALMONT, Annick COMIER à Olivier JEAN-DENIS, Jonathan TABAR à Christian PALIN, Germain DUTON Christian RAPHA.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Félix ISMAIN, Chantal MAIGNAN.

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'extrait de délibération du Bureau Communautaire du 04 mars 2020 n° BC-04-2020-017 portant approbation d'un avenant à la subvention attribuée à la Ville de Saint-Pierre le 21 juillet 2017 et portant le montant de cette subvention à 450.268 euros ;

Vu l'extrait de délibération du Bureau Communautaire du 08 juillet 2021 n° 07-2021/112 portant approbation de la modification de l'intitulé de l'opération « recrutement de l'équipe suivi animation (ESA) pour l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) expérimentale » ;

Vu l'extrait de délibération du Bureau Communautaire du 09 septembre 2021 n° BC-09-2021-146 portant modification de l'intitulé de l'opération « Mission d'assistance à Maîtrise d'ouvrage pour l'Opération programmée de l'Amélioration de l'Habitat expérimentale » ;

Vu l'extrait de délibération du Conseil Communautaire du 30 mai 2024 n° CC-05-2024-117 portant approbation de la maîtrise d'ouvrage par CAP Nord Martinique et recherche de financement pour la mission de suivi d'animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) à Saint-Pierre ;

Considérant que par un courrier du 19 février 2024, la ville de Saint-Pierre a sollicité CAP Nord Martinique pour un appui technique et pour la mise en œuvre opérationnelle du suivi-animation de l'OPAH-RU expérimentale de Saint-Pierre ;

Considérant que par la délibération n°CC-05-2024-117, le Conseil Communautaire a validé la maîtrise d'ouvrage par CAP Nord Martinique et la recherche de financement pour la mission de suivi animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) à Saint-Pierre ;

Considérant qu'en conséquence, il convient d'annuler la subvention d'un montant de 450 268,00 € attribuée à la Ville de Saint-Pierre pour la mission de suivi-animation de l'OPAH ;

Considérant que les membres de la Commission mixte Subvention-Finances réunis le 19 juin 2024 ont émis un avis favorable sur l'annulation de la subvention d'un montant de 450 268 € attribuée à la Ville de Saint-Pierre pour la mission de suivi-animation de l'OPAH ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 :

D'annuler l'attribution de la subvention d'un montant de 450 268 € attribuée à la Ville de Saint-Pierre pour la mission de suivi-animation de l'OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat) expérimentale des quartiers Centre et Mouillage.

Article 2 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 18

Contre : 00

Abstention : 00

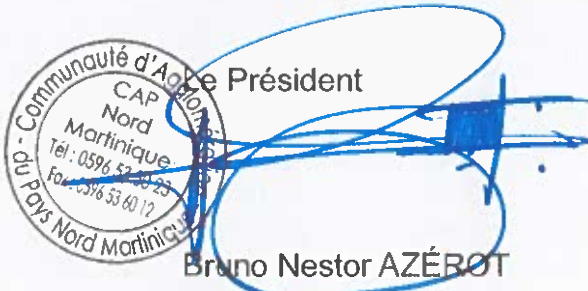
Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 02 août 2024

Le Président



Bruno Nestor AZÉROT

The circular stamp contains the following text: "Communauté d'Action de Proximité", "CAP Nord Martinique", "Tél : 0596 53 45 25", "Fax : 0596 53 40 12", and "du Pays Nord Martinique".